



**DEPARTEMENT DE LA
MANCHE
Délibération D02-2026**

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DU COTENTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

SÉANCE DU 5 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de mars, à dix-huit heures, les membres du comité syndical élus se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville à Valognes (50700) sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5721-1 à L.5722-11 du Code général des collectivités territoriales applicables en la matière.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les délégués syndicaux titulaires :

Hubert Lefevre, Henri Destres, Olivier Deboursetty, Jacques Leseigneur, Nicole Belliot-Delacour, Michel Lafosse, Antoine Digard, Manuela Mahier, Nouredine Boussemame, Martine Grunewald et Céline Lautour.

Madame et Messieurs les délégués syndicaux suppléants :

Jean-Pierre Tollemer et Sonia Lepoittevin.

Excusés :

Jacky Mouchel, Denis Lefer, François Rousseau, Thierry Lemonnier, Gilles Schmitt, Gilbert Doucet, Ralph Lejamtel, Arnaud Catherine, Dominique Hebert, Gilbert Lepoittevin, Jérôme Lemaitre, Gilbert Michel, Jean-Pierre Lhonneur, Fabrice Rodriguez, Francis Botta, Stéphane Barbe, Serge Martin, Daniel Gancel, Benoît Fidelin, Nicolas Poisson, Chantal Ducouret, Joanna Antoine, Henri Mignot, Philippe Gasnier, Thomas Perrotte, Chantal Ronsin, Benoit Arrivé, Agnès Tavard, Bertrand Lefranc, Sébastien Fagnen, Bertrand Hulin, Jean-Claude Colombel, Hervé Houel, Hervé Marie et Sébastien Lesne.

Date de convocation : 27 février 2026

Date d'affichage : 27 février 2026

Nombre de Membres en exercice :	24
Nombre de Membres présents :	13
Dont Membres titulaires :	11
Membres suppléants :	2
Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	13

M. Olivier Deboursetty a été désigné secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion :

Monsieur Laurent Kiès, Directeur général délégué, Communauté d'agglomération du Cotentin,
Monsieur Jean-Raphaël Nicolini directeur Habitat Urbanisme et Foncier, Communauté d'agglomération du Cotentin.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DU COTENTIN

Délibération n° D02-2026

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DU COTENTIN

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales le Comité Syndical doit procéder à l'adoption du Compte de gestion du Trésorier de l'exercice 2025 se rapportant à son budget général.

Le Conseil Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Nouredine BOUSSELMAME, Président, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2025, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025,

Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion du syndicat mixte du SCOT du pays du Cotentin dressé pour l'exercice 2025, par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **DECIDE** de l'approuver.

- Suivent les signatures -
Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations
Valognes, le 12 mars 2025.

**Le Président du Syndicat Mixte
du SCOT du Pays du Cotentin :**



Nouredine BOUSSELMAME
SCOT du Pays du Cotentin
Cherbourg-Octeville

**DEPARTEMENT DE LA
MANCHE**

Délibération D03-2026

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DU COTENTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

SÉANCE DU 5 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de mars, à dix-huit heures, les membres du comité syndical élus se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville à Valognes (50700) sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5721-1 à L.5722-11 du Code général des collectivités territoriales applicables en la matière.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les délégués syndicaux titulaires :

Hubert Lefevre, Henri Destres, Olivier Deboursetty, Jacques Leseigneur, Nicole Belliot-Delacour, Michel Lafosse, Antoine Digard, Manuela Mahier, Nouredine Boussemame, Martine Grunewald et Céline Lautour.

Madame et Messieurs les délégués syndicaux suppléants :

Jean-Pierre Tollemer et Sonia Lepoittevin.

Excusés :

Jacky Mouchel, Denis Lefer, François Rousseau, Thierry Lemonnier, Gilles Schmitt, Gilbert Doucet, Ralph Lejamtel, Arnaud Catherine, Dominique Hebert, Gilbert Lepoittevin, Jérôme Lemaitre, Gilbert Michel, Jean-Pierre Lhonneur, Fabrice Rodriguez, Francis Botta, Stéphane Barbe, Serge Martin, Daniel Gancel, Benoit Fidelin, Nicolas Poisson, Chantal Ducouret, Joanna Antoine, Henri Mignot, Philippe Gasnier, Thomas Perrotte, Chantal Ronsin, Benoit Arrivé, Agnès Tavard, Bertrand Lefranc, Sébastien Fagnen, Bertrand Hulin, Jean-Claude Colombel, Hervé Houel, Hervé Marie et Sébastien Lesne.

Date de convocation : 27 février 2026

Date d'affichage : 27 février 2026

Nombre de Membres en exercice : 24

Nombre de Membres présents : 13

Dont Membres titulaires : 11

Membres suppléants : 2

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 13

M. Olivier Deboursetty a été désigné secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion :

Monsieur Laurent Kiès, Directeur général délégué, Communauté d'agglomération du Cotentin,

Monsieur Jean-Raphaël Nicolini directeur Habitat Urbanisme et Foncier, Communauté d'agglomération du Cotentin.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DU COTENTIN

Délibération n° D03-2026

Objet : Compte administratif 2025 du syndicat mixte du SCOT du pays du Cotentin

Le Conseil Syndical après s'être fait représenter par Monsieur Olivier DE BOURSETTY, 2^{ème} Vice-président, désigné conformément aux conditions de l'article 2121-14 du CGCT, le budget de l'exercice 2025 puis le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

CONSIDERANT que Messieurs Noureddine BOUSSELMAME, Ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2025, les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

PROCEDANT au règlement définitif du budget de 2025, propose de fixer les résultats des différentes sections budgétaires selon le tableau annexé ci-après :

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2025

	B.P. 2025	CA 2025	% réalisation
DEPENSES			
Investissement	187 776 €	32 775,20 €	17%
Fonctionnement	162 473 €	124 464,05 €	77%
TOTAL	350 249 €	157 239,25 €	45%
RECETTES			
Investissement	187 776 €	38 559,79 €	21%
Fonctionnement	162 473 €	117 591,16 €	72%
TOTAL	350 249 €	156 150,95 €	45%

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2025

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025
Investissement	99 576,74 €	5 784,59 €	105 361,33 €
Fonctionnement	44 881,04 €	-6 872,89 €	38 008,15 €
TOTAL	144 457,78 €	-1 088,30 €	143 369,48 €

Le Conseil Syndical est appelé à :

- **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- **DECLARER** toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes et les crédits annulés.

- Suivent les signatures -

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations
Valognes, le 12 mars 2026.

**Le Président du Syndicat Mixte
du SCOT du Pays du Cotentin :**



Noureddine BOUSSELMAME
Président du Syndicat Mixte
du SCOT du Pays du Cotentin
Chambois-Octeville

DEPARTEMENT DE LA MANCHE
Délibération D04-2026

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DU COTENTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

SÉANCE DU 5 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de mars, à dix-huit heures, les membres du comité syndical élus se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville à Valognes (50700) sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5721-1 à L.5722-11 du Code général des collectivités territoriales applicables en la matière.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les délégués syndicaux titulaires :

Hubert Lefevre, Henri Destres, Olivier Deboursetty, Jacques Leseigneur, Nicole Belliot-Delacour, Michel Lafosse, Antoine Digard, Manuela Mahier, Nouredine Boussemame, Martine Grunewald et Céline Lautour.

Madame et Messieurs les délégués syndicaux suppléants :

Jean-Pierre Tollemer et Sonia Lepoittevin.

Excusés :

Jacky Mouchel, Denis Lefer, François Rousseau, Thierry Lemonnier, Gilles Schmitt, Gilbert Doucet, Ralph Lejamtel, Arnaud Catherine, Dominique Hebert, Gilbert Lepoittevin, Jérôme Lemaitre, Gilbert Michel, Jean-Pierre Lhonneur, Fabrice Rodriguez, Francis Botta, Stéphane Barbe, Serge Martin, Daniel Gancel, Benoît Fidelin, Nicolas Poisson, Chantal Ducouret, Joanna Antoine, Henri Mignot, Philippe Gasnier, Thomas Perrotte, Chantal Ronsin, Benoît Arrivé, Agnès Tavard, Bertrand Lefranc, Sébastien Fagnen, Bertrand Hulin, Jean-Claude Colombel, Hervé Houel, Hervé Marie et Sébastien Lesne.

Date de convocation : 27 février 2026

Date d'affichage : 27 février 2026

Nombre de Membres en exercice :	24	
Nombre de Membres présents :	13	
Dont Membres titulaires :	11	
Membres suppléants :	2	
Nombre de pouvoirs :	0	
Nombre de votants :		13

M. Olivier Deboursetty a été désigné secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion :

Monsieur Laurent Kiès, Directeur général délégué, Communauté d'agglomération du Cotentin,
Monsieur Jean-Raphaël Nicolini directeur Habitat Urbanisme et Foncier, Communauté d'agglomération du Cotentin.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Délibération n° D04-2026

Objet : Affectation du résultat 2025

Après avoir adopté le compte administratif 2025, le Comité Syndical doit en affecter le résultat, soit pour le budget principal selon la procédure réglementaire, ou bien au financement de la section d'investissement, ou bien au financement de la section de fonctionnement, ceci dans l'ordre de priorité suivant :

- 1) Affectation à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;
- 2) Pour le solde, il peut y avoir, soit report en excédent de fonctionnement, soit dotation complémentaire (compte 1068), afin de financer de nouvelles dépenses d'investissement.

Compte tenu que le compte administratif 2025 fait apparaître les résultats cumulés suivants :

	Investissement	Fonctionnement
Excédent cumulé 2025	105 361,33 €	38 008,15 €
Restes à réaliser dépenses d'investissement 2025	87 090,00 €	
Restes à réaliser recettes d'investissement 2025	0,00 €	
Excédent de financement 2025	18 271,33 €	38 008,15 €

L'exercice 2025 dégagant un excédent de financement d'investissement couvrant le déficit des restes à réaliser, il n'y a pas obligation de capitalisation d'une partie de l'excédent de fonctionnement. Il est donc proposé de maintenir l'excédent de fonctionnement dans sa section.

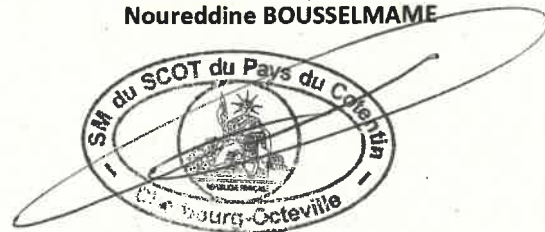
	Dépenses	Recettes
Résultat de fonctionnement 2025 à affecter		38 008,15 €
Besoin de financement 2025 (investissements)		0,00 €
Affectation du résultat 2025 au BP 2026 :		
Affectation du résultat à la section d'investissement R-1068		0,00 €
Report à nouveau de fonctionnement R-002		38 008,15 €
Excédent d'investissement reporté au BP 2026 R-001		105 361,33 €
Restes à réaliser d'invest. repris au BP 2025 dépenses D-20 et 21	87 090,00 €	0,00 €
Restes à réaliser d'invest. repris au BP 2025 recettes R-10 et 13	0,00 €	0,00 €

Le comité syndical, à l'unanimité **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

- Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés :	0,00 €
- Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté	38 008,15 €

- Suivent les signatures –
Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations
Valognes, le 12 mars 2026.
**Le Président du Syndicat Mixte
du SCOT du Pays du Cotentin :**

Noureddine BOUSSELMAME



**DEPARTEMENT DE LA
MANCHE
Délibération D05-2026**

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DU COTENTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

SÉANCE DU 5 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de mars, à dix-huit heures, les membres du comité syndical élus se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville à Valognes (50700) sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5721-1 à L.5722-11 du Code général des collectivités territoriales applicables en la matière.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les délégués syndicaux titulaires :

Hubert Lefevre, Henri Destres, Olivier Deboursetty, Jacques Leseigneur, Nicole Belliot-Delacour, Michel Lafosse, Antoine Digard, Manuela Mahier, Noureddine Boussemame, Martine Grunewald et Céline Lautour.

Madame et Messieurs les délégués syndicaux suppléants :

Jean-Pierre Tollemer et Sonia Lepoittevin.

Excusés :

Jacky Mouchel, Denis Lefer, François Rousseau, Thierry Lemonnier, Gilles Schmitt, Gilbert Doucet, Ralph Lejamtel, Arnaud Catherine, Dominique Hebert, Gilbert Lepoittevin, Jérôme Lemaitre, Gilbert Michel, Jean-Pierre Lhonneur, Fabrice Rodriguez, Francis Botta, Stéphane Barbe, Serge Martin, Daniel Gancel, Benoit Fidelin, Nicolas Poisson, Chantal Ducouret, Joanna Antoine, Henri Mignot, Philippe Gasnier, Thomas Perrotte, Chantal Ronsin, Benoit Arrivé, Agnès Tavard, Bertrand Lefranc, Sébastien Fagnen, Bertrand Hulin, Jean-Claude Colombel, Hervé Houel, Hervé Marie et Sébastien Lesne.

Date de convocation : 27 février 2026

Date d'affichage : 27 février 2026

Nombre de Membres en exercice : 24

Nombre de Membres présents : 13

Dont Membres titulaires : 11

Membres suppléants : 2

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 13

M. Olivier Deboursetty a été désigné secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion :

Monsieur Laurent Kiès, Directeur général délégué, Communauté d'agglomération du Cotentin,

Monsieur Jean-Raphaël Nicolini directeur Habitat Urbanisme et Foncier, Communauté d'agglomération du Cotentin.

OBJET : FIXATION DU MONTANT DE LA CONTRIBUTION DES MEMBRES AU SYNDICAT MIXTE POUR L'ANNEE 2026 ET SOLlicitation D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT AUPRES DES MEMBRES

Délibération n° D05-2026

Objet : FIXATION DU MONTANT DE LA CONTRIBUTION DES MEMBRES AU SYNDICAT MIXTE POUR L'ANNEE 2026 ET SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT AUPRES DES MEMBRES

Pour assurer l'équilibre budgétaire, il est proposé, pour la section de fonctionnement, de faire progresser les contributions des membres du Syndicat Mixte du Pays du Cotentin de 11% et d'en fixer le montant à 94 215,85 € euros. Cette hausse résulte d'adhésions décidées par le comité syndical notamment l'adhésion à l'agence d'urbanisme du pour le développement et l'aménagement du Cotentin et de la Manche.

Les statuts du Syndicat Mixte précisent que la répartition des cotisations entre les membres s'effectue au prorata du nombre total d'habitants à partir des dernières données de la population connues. Il a donc été mis à jour les données de population sur la base des données INSEE de l'année 2022. L'application de cette clé de répartition conduit à proposer la répartition entre les membres suivante :

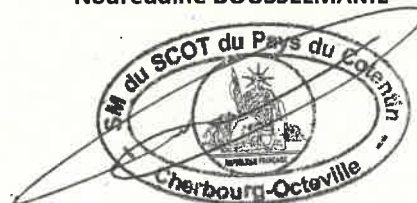
Membres	Population au 01/01/2022	Participations statutaires 2026	Participations 2025
CA Le Cotentin	178 684	83 487,22 €	75 082,86 €
CC de la Baie du Cotentin	22 962	10 728,63 €	9 733,10 €
TOTAL	201 646	94 215,85 €	84 815,96 €

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant des cotisations 2026 à 83 487,22 euros pour la Communauté d'Agglomération du Cotentin et à 10 728,63 euros pour la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.
- **AUTORISE** le Président à percevoir ces cotisations auprès des membres du syndicat mixte

- Suivent les signatures -
Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations
Valognes, le 12 mars 2026.
**Le Président du Syndicat Mixte
du SCOT du Pays du Cotentin :**

Noureddine BOUSSELMAME



**DEPARTEMENT DE LA
MANCHE
Délibération D06-2026**

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DU COTENTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

SÉANCE DU 5 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de mars, à dix-huit heures, les membres du comité syndical élus se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville à Valognes (50700) sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5721-1 à L.5722-11 du Code général des collectivités territoriales applicables en la matière.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les délégués syndicaux titulaires :

Hubert Lefevre, Henri Destres, Olivier Deboursetty, Jacques Leseigneur, Nicole Belliot-Delacour, Michel Lafosse, Antoine Digard, Manuela Mahier, Nouredine Boussemame, Martine Grunewald et Céline Lautour.

Madame et Messieurs les délégués syndicaux suppléants :

Jean-Pierre Tollemer et Sonia Lepoittevin.

Excusés :

Jacky Mouchel, Denis Lefer, François Rousseau, Thierry Lemonnier, Gilles Schmitt, Gilbert Doucet, Ralph Lejamtel, Arnaud Catherine, Dominique Hebert, Gilbert Lepoittevin, Jérôme Lemaitre, Gilbert Michel, Jean-Pierre Lhonneur, Fabrice Rodriguez, Francis Botta, Stéphane Barbe, Serge Martin, Daniel Gancel, Benoît Fidelin, Nicolas Poisson, Chantal Ducouret, Joanna Antoine, Henri Mignot, Philippe Gasnier, Thomas Perrotte, Chantal Ronsin, Benoît Arrivé, Agnès Tavard, Bertrand Lefranc, Sébastien Fagnen, Bertrand Hulin, Jean-Claude Colombel, Hervé Houel, Hervé Marie et Sébastien Lesne.

Date de convocation : 27 février 2026

Date d'affichage : 27 février 2026

Nombre de Membres en exercice :	24
Nombre de Membres présents :	13
Dont Membres titulaires :	11
Membres suppléants :	2
Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	13

M. Olivier Deboursetty a été désigné secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion :

Monsieur Laurent Kiès, Directeur général délégué, Communauté d'agglomération du Cotentin,
Monsieur Jean-Raphaël Nicolini directeur Habitat Urbanisme et Foncier, Communauté d'agglomération du Cotentin.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026 DU SYNDICAT MIXTE AVEC REPRISE DES RESULTATS 2025

Délibération n° D06-2026

Objet : Budget primitif 2026 du syndicat mixte avec reprise des résultats 2025

Les dépenses et les recettes s'équilibreraient comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
SECTION FONCTIONNEMENT	DE 165 000 €	165 000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	<u>143 800 €</u>	<u>143 800 €</u>
TOTAL BUDGET 2026	308 800 €	308 800 €

La préparation de ce budget a fait l'objet d'un débat budgétaire conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales lors du comité syndical du 26 février 2026.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget primitif 2026 par nature au niveau du chapitre budgétaire avec code fonctionnel dans le cadre de l'instruction budgétaire en vigueur M57 (communes de plus de 3500 habitants).

- Suivent les signatures –
Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations
Valognes, le 12 mars 2026.
**Le Président du Syndicat Mixte
du SCOT du Pays du Cotentin :**

Noureddine BOUSSELMAME

